



# 9eme NATIONALE D'ELEVAGE C.F.A.B.T.

02/09/2023

## SORGES EN PERIGORD

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE D'ENGAGEMENT « ECRIRE LISIBLEMENT »

NOM du CHIEN :

Race :

English bull terrier standard

English bull terrier miniature

L.O.F. :

Sexe :  Mâle

Femelle

N° Tatouage ou puce :

Né(e) le :

Père :

Mère :

PRODUCTEUR (Nom, Prénom) :

PROPRIETAIRE (Nom, Prénom, Adresse, n° tél., e-mail) :

### **CARTEL DE JUGES**

**(NB : ces juges ne sont que pressentis)**

Bull Terrier standard: Steve WALKER (ASTASIA)

Bull miniature: Peter LAUBER (DYTONA)

Confirmations: Philippe CLEMENT

TAN: Marc GERARD

# Tarifs des engagements

	Date de clôture 18/08/2023					
	Tarifs non adhérent	Remise	Tarifs club			
1 <sup>er</sup> chien	48 €	-5€	43 €			
<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> chien	43 €	-5€	38 €			
<input type="checkbox"/> Les suivants	34 €	-5€	29 €			
<input type="checkbox"/> Super-puppy et puppy (même si engagé seul)	17 €	-5€	12 €			
Vétéran (8 à 9 ans)	5 €	-5€	0 €			
Paire ou couple	20 €	-5€	15 €			
Classe et lot d'élevage	Idem que paire et couple					
TAN	30 €	- 10 €	20 €			
Confirmation	Gratuit <b>si le chien est engagé</b>					
Confirmation seule	40 €	-5€	35 €			

- baby** (de 4 à 6 mois) .....
- Puppy** (de 6 à 9 mois) .....
- Jeune** (de 9 à 18 mois) .....
- Intermédiaire** (de 15 à 24 mois) .....
- Ouverte** (à partir de 15 mois) .....
- Travail** (à partir de 15 mois. Carnet de travail à présenter) .....
- Champion** (date du titre : .....)
- Vétéran** (pour sujet âgé d'au moins 8 ans au jour de la Nationale).....
- Paire** (2 chiens même race, M ou F, même propr.) Nom du 2<sup>e</sup> chien : .....
- Couple** (2 chiens même race, M et F, même propr.) Nom du 2<sup>e</sup> chien.....
- Lot reproducteur** (1 reproducteur et à 5 descendants).....
- Lot d'affixe** (3 à 5 chiens d'un même producteur).....
- Confirmation** .....
- T.A.N.** .....

**RAPPEL : N'oubliez pas de joindre à votre engagement :**

- Une enveloppe timbrée à votre adresse (pour l'accusé de réception)
- Le règlement (pour les exposants étrangers seuls les règlements en espèces – le jour de la NE - ou en chèque libellé en euros sont acceptés)
- Copie de votre carte d'adhérent 2023 (pour les adhérents au CFABT)

**Tout engagement parvenu après le 18/08/2023 (Date de réception) sera renvoyé. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur la feuille d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement **le C.F.A.B.T.** de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien et mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition (il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus et de se munir du carnet de santé).

**Je déclare ne pas être adhérent d'une association canine non reconnue par la S.C.C. et travaillant en mésintelligence avec celle-ci.**

**En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.**

A ....., le .....

Signature

**Attention : Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de se conformer aux dispositions législatives concernant les chiens prétendument dangereux et de pouvoir fournir tout document requis par la législation en vigueur à la date de l'exposition.**

### **RAPPEL**

Le dossier d'engagement comporte IMPERATIVEMENT :

1. les présentes pages 1, 2 et 3 complétées lisiblement ;
2. le règlement : par chèque (à l'ordre de CFABT) ou par mandat (au nom de CFABT) ou en espèces le jour de l'exposition (**uniquement pour les exposants étrangers**) ;
3. la copie de la carte d'adhérent 2023 (pour les adhérents du CFABT) ;

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYE

Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

CFABT  
Stephane MOULIS  
Domaine de Peyras  
31580 LARROQUE



# C.F.A.B.T. – 9eme Nationale d'élevage

## 02/09/2023 à Sorges en Périgord

### REGLEMENT DE L'EXPOSITION

**Lieu et date : L'exposition se tiendra le 02/09/2023 à Sorges en Périgord**

**Arrivée-Jugements :** L'accès de l'exposition est ouvert à 8h00. Les **Jugements commenceront à 09h00 précise.**

**Service vétérinaire :** Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, des chiens dangereux.

La décision du vétérinaire est sans appel.

La présentation du certificat de vaccination contre la rage (plus d'un mois) est obligatoire.

**Annulation :** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

**Engagements : Ils ne seront pas remboursés en cas de non-présentation ou de forfait après inscription et paiement.**

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre des Origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements soient après le **18/08/2023**, les engagements au poteau le jour de l'exposition, (sauf les lots d'élevage), toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

**Les classes :** seules concourent pour l'obtention du CACS de Championnat, les classes ouverte, intermédiaire et travail (carnet de travail obligatoire).

**Jugements :** Les juges seront assistés dans leur ring d'un secrétaire et d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

**Confirmation :** La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimum de 12 mois. Ils doivent être obligatoirement identifiés par tatouage lisible ou puce électronique. La carte d'immatriculation et le certificat de naissance sont à présenter au Juge accompagné du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire. La confirmation simple exige que le chien soit conforme au standard de la race.

**T.A.N. : Le test d'aptitudes naturelles aura lieu le 02/09/2023, à partir de 14h00 heures. Le test de caractère est obligatoire pour l'obtention du titre de champion.**

**Réclamations :** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise au Club si, après examen par une commission composée de membres du Comité présents, elles sont reconnues sans fondement.

**Sanctions :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées : les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité, ceux qui auront fait une fausse déclaration, **ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et du C.F.A.B.T.,** ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. **Le fait d'appartenir à un Club ou une société canine non affiliés à la SCC et travaillant en mésintelligence avec celle-ci, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC.**

**Responsabilité :** Le C.F.A.B.T. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des chiens exposés, morsures occasionnées par eux, etc..., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

**Photos :** afin de pouvoir alimenter le bulletin du club et le site internet, les exposants acceptent que leurs chiens soient filmés et/ou photographiés, ceci à des fins non commerciales.